



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

COMMUNICATION

**PRESTATION DE DIFFUSION DU MAGAZINE 100% AGGLO - MAI A DECEMBRE 2025 -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN
CONCURRENCE PREALABLES**

Vu les décisions n°2023_704 en date du 14 novembre 2023 et n°2024_705 en date du 24 septembre 2024 par lesquelles le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a autorisé successivement l'attribution, la signature puis la résiliation d'un accord-cadre a bons de commande, ayant pour objet la distribution toutes boîtes aux lettres du magazine «100% Agglo», avec la société MILEE, ayant son siège social à Aix-en-Provence (13592) Cedex 3, 1330 avenue Guilibert de la Lauzière, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à son encontre et à la renonciation de la poursuite de l'exécution du contrat par les administrateurs judiciaires en charge de la procédure,

Considérant que la résiliation du marché de distribution du magazine «100% Agglo» a induit le changement de mode de diffusion de ce support de communication,

Considérant qu'il a été décidé de faire appel à la société Mélinite ayant son siège social Mons-en-Baroeul (59370), 50 rue Jean-Jacques Rousseau pour la diffusion du magazine «100% Agglo», sur 182 points culturels et 472 commerces sur le territoire de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 4 050 € TTC pour la diffusion du numéro de janvier/février 2025 et pour un montant de 3 270 net de taxe pour le numéro de mars/avril 2025,

Considérant que la société Mélinite a donné satisfaction pour la diffusion de ces deux numéros,

Considérant qu'en application des articles R.2122-8 de la commande publique, la Communauté d'Agglomération a décidé de poursuivre sa collaboration avec la société Mélinite pour la diffusion des numéros de mai/juin, juillet/août, septembre/octobre et novembre/décembre 2025 pour un montant total de 13 080 € net de taxe décomposé comme suit :

- une diffusion sur 182 points culturels et 472 commerces,
- un listing et reportage photos envoyés à la Communauté d'Agglomération en guise de preuve de diffusion,
- un reporting des quantités restantes dans chaque lieu lors de la tournée suivante,
- une diffusion réalisée en 8 jours ouvrés 7 jours de diffusion + 1 journée consacrée au repassage sur les lieux fermés pour un montant de 3 270 € net de taxe pour chaque diffusion,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la diffusion de 4 numéros du magazine «100% Agglo», mai/juin, juillet/août, septembre/octobre et novembre/décembre 2025 avec la société Mélinite ayant son siège social Mons-en-Baroeul (59370), 50 rue Jean-Jacques Rousseau et de le signer pour un montant total de 13 080 € net de taxe, décomposé comme suit :

- une diffusion sur 182 points culturels et 472 commerces,
- un listing et reportage photos envoyés à la Communauté d'Agglomération en guise de preuve de diffusion,
- un reporting des quantités restantes dans chaque lieu lors de la tournée suivante,
- une diffusion réalisée en 8 jours ouvrés.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **10 AVR. 2025**

Le Président,


GACQUERRE Olivier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 AVR. 2025**

Et de la publication le : **14 AVR. 2025**

Le Président


GACQUERRE Olivier